



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Title - Sujet Snow Removal Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0134-19R008/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W0134-19R008	Date 2018-11-23
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$EDM-024-11487	
File No. - N° de dossier EDM-8-41131 (024)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-12-12	Time Zone Fuseau horaire Mountain Standard Time MST
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Tiet, Anthony	Buyer Id - Id de l'acheteur edm024
Telephone No. - N° de téléphone (587) 926-1376 ()	FAX No. - N° de FAX (780) 497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

L'amendement 001 a été soulevé pour apporter les modifications suivantes:

En vertu d'**Annexe « A »**, **ÉNONCÉ DES TRAVAUX** (Page 21 of – de 31)

SUPPRIMER : dans son intégralité

INSÉRER :

1.0 Renseignements généraux

Le ministère de la Défense nationale (MDN) à la 4^e Escadre Cold Lake, en Alberta, exige la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, de l'équipement et de la supervision nécessaires pour offrir les services de déneigement pendant les mois d'hiver. La période prévue pour les demandes se situe entre octobre et avril de chaque année.

Un contrat d'autorisation des tâches sera attribué en fonction de cette exigence pour une durée de trois ans avec deux périodes de prolongation optionnelles d'un an.

2.0 Exigence

Il incombe à l'entrepreneur de déneiger ou de transporter et d'éliminer la neige et la glace de toutes les aires de stationnement et les routes d'accès situées à l'extérieur de la zone réglementée générale (ZRG) à la 4^e Escadre Cold Lake, en Alberta. MDN fournira une carte à la compagnie qui sera sélectionné. Toute zone non indiquée sur la carte ne sera pas considérée comme une exigence pour l'entrepreneur.

Le MDN doit aviser l'entrepreneur s'il a besoin des services de ce dernier ou si les conditions météorologiques laissent à penser que les services de l'entrepreneur pourraient être requis.

La neige peut être entassée ou soufflée dans des aires qui ne posent pas de danger déraisonnable aux bâtiments et aux automobilistes. Pour les endroits qui posent un tel danger, elle devra cependant être transportée vers une décharge à neige située dans la base pour y être éliminée. Le déneigement et l'élimination de la neige seront effectués conformément aux directives du chargé de projet ou de son représentant.

Les aires de stationnement et les aires d'accès doivent être déneigées afin d'assurer aux véhicules et aux piétons une traction maximale tout en causant moins de dommages possibles à la surface de la chaussée. Le MDN épandra du sable et d'autres produits déglacant sur la chaussée.

2.1 Heures de travail

L'entrepreneur doit être en mesure de recevoir les appels de services et d'y répondre en permanence (pendant ou après les heures normales de travail) en fournissant aux responsables les numéros de téléphone à composer pour les appels de services ordinaires et pour les rappels après les heures de travail.

Le travail doit être effectué en dehors des heures normales de travail (de 23 h à 18 h) ou la fin de semaine pour s'assurer que toutes les aires mentionnées sont accessibles avant le début du travail quotidien.

2.1.1 Temps de réponse

L'entrepreneur doit répondre à une demande de service autorisée dans les quatre (4) heures. Les travaux doivent être exécutés dans un délai convenu mutuellement par les deux parties et tel qu'il est indiqué sur le formulaire d'autorisation des tâches.

En cas de déneigement urgent, l'entrepreneur doit répondre à une demande autorisée dans les deux (2) heures et les travaux doivent commencer immédiatement après.

2.2 Équipement

Il est recommandé que l'entrepreneur dispose au moins de l'équipement suivant et qu'il soit en mesure de gérer les quantités de neige prévues dans la région.

- Camion à chargement frontal (avec les accessoires appropriés);
- Camion tandem basculant (capacité de 10 à 12 verges cubes);
- Chargeur à direction à glissement, 4 roues motrices (avec les accessoires appropriés);
- Niveleuse de route, 6 roues motrices.

L'entrepreneur doit fournir tous les opérateurs et l'équipement, assurer les réparations, l'entretien et la maintenance et fournir le carburant et les fluides pour l'ensemble de l'équipement selon le cas, et s'assurer que tout l'équipement est utilisé de façon sécuritaire en se souciant de la sécurité publique et uniquement manipulé par des opérateurs autorisés et accrédités.

2.3 Lieu

L'entrepreneur doit déneiger les aires primaires énumérées dans le tableau suivant sur demande, et selon l'ordre de priorité établi (1 étant le plus important). Le service sera fourni dans les aires secondaires du tableau ci-dessous sur demande, et seulement après que tous les services auront été effectués dans les aires primaires et que la neige et la glace y auront été enlevées.

Toutes les aires comprennent la totalité des espaces de stationnement et des enceintes, ainsi que certaines routes d'accès, associés aux bâtiments suivants.

Numéro de bâtiment	Nom du bâtiment	Exigence de services	Ordre de priorité de services
785 et 865*	Stationnement du poste de police militaire et du Centre dentaire	Primaire	1
648	Stationnement terminal Medley	Primaire	2
881	Stationnement du Centre de services de santé (ouverture en janvier 2019)	Primaire	3
171	Aire de chargement du CDM, à l'extérieur de la ZRG	Primaire	4
40	Stationnement et aire de livraison de la cuisine tous grades	Primaire	5
69 et 576*	Magasin Canex, Centre de services de santé (déménagement prévu en janvier 2019) et stationnement du service de garde du CRFM	Primaire	6
674	Centre de ressources pour les familles des militaires (CRFM), Centre préscolaire Mary Poppins et Amphithéâtre de la 4 ^e Escadre	Primaire	7
1 et 41*	Administration centrale/Stationnement Club 41	Primaire	8
813	Installation de traitement d'eau et stationnement	Primaire	9
639	Station de transfert des déchets dangereux	Primaire	10
84	Stationnement Wing Readiness	Primaire	11
719, 115 et 67*	Agence de logement des Forces canadiennes, Édifice du centenaire et stationnement des bureaux de la chapelle	Primaire	12
720	Stationnement du Centre sportif Col. JJ Parr	Primaire	13
20	Stationnement du mess des officiers	Primaire	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0134-19R008/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0134-19R008

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
EDM-8-41131

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm024
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

30	Stationnement du mess des adjudants et des sergents	Primaire	
781	Stationnement du Centre de la jeunesse	Primaire	
52	Stationnement de la chapelle protestante de St. Marks	Primaire	
53	Chapelle Holy Name	Primaire	
42	Stationnement de la caserne	Secondaire	
43	Stationnement de la caserne	Secondaire	
44	Stationnement de la caserne	Secondaire	
45	Stationnement de la caserne	Secondaire	
48	Stationnement de la caserne	Secondaire	
49	Toutes les routes et tous les stationnements du camp des cadets, y compris la route d'accès principale de la zone Martineau	Secondaire	

* stationnements partagés entre les immeubles

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES